L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI, 22 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

P. L. DUMURY & CO., Imprimeurs, n° 32 rue de l'Union entre Carondelet et St. Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et composées depuis 25c. le mille. 18 nov—1 an

DEMANDES.

ON demande—Un cuisinier pour une grosse famille. Enfoncer No 125 N. Rampart.
21 août—3T

DEMANDES D'EMPLOIS.

UN jardinier désirant un potager recommandable sous tous les rapports, désire s'employer en ville ou à la campagne. Il travaille les vaches aussi. S'adresser Emile Mesonilet, 174 rue des Ursulines. 18 août—7T

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Gulf States Land and Improvement Company vs Gustave Rosalie Albert.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 19 942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 61 rue Cypress entre Claire et Magnolia le LUNDI 31 août 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de groceries d'après un inventaire enregistré en mon bureau et mis dans l'affaire et toutes autres utilitées et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

R. FARENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20août—20 25 31

Louis Brandt vs. M. Ross.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No 19 483—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon bureau No 132 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un cheval bai.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
18 août—lu 23 29

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bernhard Zerwes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33 620—Division C.—Attendu que Margareth Zerwes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernhard Zerwes décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 août—22 27 30 Greffier.

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33 148—Division H.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Richardson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
22 août—22 27 30 Greffier.

Succession de Christoph Rudolph.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 32,635—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Broch Reide, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
20 août—20 25 29 Greffier.

Succession de Carmele Barone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,588—Division B.—Attendu que Sam Barone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Carmele Barone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14 août—15 20 23 Greffier.

Succession de Conrad Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,649—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Anna Maria Mess, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15 août—15 20 23 Greffier.

Succession de Mme Marguerite W. Richardson Veuve de Henry J. Bartlett

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31 817—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Franklin R. Parkinson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 août—14 19 22

Succession de Thomas A. Stephens

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 31 871—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Franklin R. Parkinson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 août—14 19 22

Succession de John Henry Doscher et Charlotte Hoffman, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 33,577—Division B.—Attendu qu'Albert Doscher, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu John Henry Doscher et Charlotte Hoffman, sa femme décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14 août—11 16 20 Greffier.

Succession de George A. Oakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33 149—Division H.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Hattie W. Thomas, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 août—16 21 26

Succession de Jochem M. Johnston

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,104.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Max. Kuhnion et A. F. Trenckel, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15 août—15 20 25 Greffier.

Succession de Pierre Arbanesi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 32,502—Division C.—Attendu que Mme Marie Rossetto veuve de Peter Arbanesi alias Pietro Arbanesi, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Arbanesi alias Pietro Arbanesi, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14 août—14 19 23 Greffier.

Succession de Mme Margaret W. Richardson Veuve de Henry J. Bartlett

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31 817—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Franklin R. Parkinson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 août—14 19 22

Succession de Mme Hattie Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 33 406—Division F.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Hattie W. Thomas, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 août—16 21 26

Succession de Jacques Bouquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,124.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Max. Kuhnion et A. F. Trenckel, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15 août—15 20 25 Greffier.

Succession de Peter Arbanesi alias Pietro Arbanesi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,502—Division C.—Attendu que Mme Marie Rossetto veuve de Peter Arbanesi alias Pietro Arbanesi, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Arbanesi alias Pietro Arbanesi, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
14 août—14 19 23 Greffier.

Succession de Mme Margaret W. Richardson Veuve de Henry J. Bartlett

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31 817—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Franklin R. Parkinson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 août—14 19 22

Succession de Mme M. Mather, veuve de Geo. W. Mather.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32 134—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. G. Hicks, exécuteur testamentaire dudit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 AOUT—CLASSE No 297
Tirage de 4 heures P. M.

73	18	48	78	55	16	31	4	7	56	49	—	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et régulièrement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 21 août 1891—4 heures P. M.

J. A. A. BOURSEAU,
W. F. PINCKARD,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au tout bureau dans toutes les succursales.

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. A.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public et a fonctionné sous le contrôle comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dits mois de l'année, et ce sous l'ancien nom de l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Recommandée depuis vingt ans, pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et extraordinaires de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en dessous de l'assurance, et leur avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la facsimile de nos signatures.

Grand Tirage Mensuel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 8 SEPT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	200,	40,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500,	soit	$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR LE EXPRESS NON PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lequel ses paiements tous les frais et vous payerons les frais d'express pour les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais ni sacrifices.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892 ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême d'ainsi le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie comme ses tirages seront maintenus ou non jusqu'au 1er janvier 1895, ou continueront de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les soussignés doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de les nommer.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et numérotées dans les Douzième et Trente-cinquième Districts.

Mme Nathalie Charles, Veuve de Jacques Brandis vs. Henry Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1° Deux certaines bandes de terre contiguës, situées dans le Faubourg Franklin, dans le 12e district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Mandeville, Espagne et Prosper, lesquelles bandes sont désignées par les No 15 et Virgil Quatre de l'Ilet No 65, sur un plan fait par L. Surgi, le 28 mars 1866, déposé à l'étude de L. Grand, alors notaire en cette ville; conformément au dit plan les dites lots de terre mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1 formant encoignure du rue Claiborne et Mandeville et mesure trente-cinq pieds une ligne de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne. Le lot No 24 mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Le tout assis sur les dites rues, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dites lots, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

La dite même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schegg par acte passé devant André D. Dormont, notaire le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 97, folio 495.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant, situé dans le Douzième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Quartier, Toml, Hôpital et Miro, désigné sur le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1843 et annexé à un acte du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock, notaire, et mesurant trente-deux pieds deux pouces de front sur la rue Quartier sur une profondeur de cent vingt-deux pieds et de face à la rue Miro. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Louis Auf des Haras, par acte passé pardevant André D. Dormont, notaire, le 2 septembre 1869, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

3° Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Trémé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Quartier, Hospital, Miro et Toml, mesurant trente pieds de front sur la rue Quartier, sur une profondeur de cent vingt pieds, étant le lot No 17 sur un plan de Bringier, du 4 novembre 1843 annexé à un acte en date du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock, notaire, en cette ville; le dit lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Quartier, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Ensemble avec toutes ses bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Etant le même propriété acquise par le défendeur de la succession de Jean Gravier, par acte passé pardevant Théodule Huisson, notaire, le 9 octobre 1877, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 625.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—août 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues St-Anne et Miro dans l'Ilet borné par les rues Dumaine et Gallvez.

Victor Henkel vs François P. Burthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,490—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Miro, Dumaine et Galvez, mesurant trente deux pieds, huit pouces et quatre lignes de front sur la rue Ste-Anne, sur une profondeur de cent neuf pieds et de face à la rue Miro, le tout plus ou moins.

Titre enregistré au Bureau de Transfert, livre 124, folio 381.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27juil—27—août 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés dans le Troisième District.

Alexandre Lamarque vs. Pierre Verges.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,901—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à 10 h. 1 m. A.M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon cent appât sur Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un lot de groceries, vins, liqueurs, etc., d'après l'inventaire.

Ainsi au cheval et au wagon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—11 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Michael McQuade vs Wm J. Woodruff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 20 bornés par l'avenue Nashville et par les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 23 décembre 1870. Les dits terrains mesurent chacun trente (30) pieds de façade sur l'avenue Nashville, sur une profondeur de cent cinq (105) pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Nashville, ainsi tous les droits, titres, intérêt, réclamation et demande du défendeur à un morceau de terre, trente (30) pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° Trois certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés comme les Nos 13, 14, 15, dans le carré d'Ilet No 20, borné par l'avenue Nashville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant au pied américain, selon un plan du dit carré annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr. notaire, le 23 décembre 1870, chacun trente (30) pieds de façade parallèles, de cent cinq (105) pieds. Le terrain 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Flanagan, par acte pardevant H. E. Kerr, notaire, le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 juillet—23 28—août 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIFF.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Deux certaines bandes de terre situées dans le Troisième District de cette ville, désignées respectivement par les numéros Cinq cent quatre-vingt-onze [591], six cent soixante-sept [667], sept cent vingt [720], huitième [801], huit cent cinquante quatre [854], Neuf cent quarante six [946], Neuf cent soixante vingt quinze [995], Mille quatre-vingt-neuf [1089], Onze cent quarante-trois [1143], Douze cent trente neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent quatre-vingt dix-sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeret et Robertson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade de chaque côté des rues Pologne et Kentucky sur deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt six lots numérotés de un à vingt six, les deux compris, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Polognes, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 946 est borné par les rues Polognes, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de dix-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 995 est borné par les rues Polognes, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1089 est borné par les rues Polognes, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Polognes, Kentucky, Johnson et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Polognes, Kentucky, Johnson et Verte, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Verte.

Le carré No 1297, qui est borné par les rues Polognes, Kentucky, Verte et Dolhonde, et est composé de vingt trois terrains numérotés de un à vingt trois, les deux inclus, ensemble, trois cent trois pieds, onze pouces et cinq lignes de façade sur Pologne, deux cent vingt huit pieds de façade sur Kentucky, deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade rue Verte et deux cent soixante huit pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dolhonde, laquelle ligne s'étend diagonalement de la rue Polognes à la rue Kentucky, le tout mesurant ensemble trois cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur Dolhonde et deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur Kentucky.

Ce terrain étant composé de vingt-trois terrains numérotés de un à vingt-trois, les deux inclus, ensemble, trois cent trois pieds, onze pouces et cinq lignes de façade sur Pologne, deux cent vingt huit pieds de façade sur Kentucky, deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte et deux cent soixante huit pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dolhonde, laquelle ligne s'étend diagonalement de la rue Polognes à la rue Kentucky, le tout mesurant ensemble trois cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur Dolhonde et deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur Kentucky.

Ce terrain étant composé de vingt-trois terrains numérotés de un à vingt-trois, les deux inclus, ensemble, trois cent trois pieds, onze pouces et cinq lignes de façade sur Pologne et deux cent vingt huit pieds de façade sur Kentucky, deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Verte et deux cent soixante huit pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda; deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur Mathilda.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Johnson et Force, et est composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Mathilda; trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Johnson; et trois cent trente pieds de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Force et Verte, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Mathilda; deux cent soixante quatre pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante sept pieds trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1290 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Verte et Dolhonde; le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent quatre-vingt trois pieds, neuf pouces, deux lignes de façade rue Kentucky, Mathilda, Josephine et Célestine; le dit terrain est composé de vingt-deux terrains numérotés de un à vingt-deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent trois pieds, onze pouces et cinq lignes de façade rue Pologne et deux cent vingt huit pieds de façade rue Verte; et deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1291 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Johnson, et est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1292 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Johnson et Force, et est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1293 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Verte et Dolhonde; le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre-vingt trois pieds, neuf pouces, deux lignes de façade rue Kentucky; deux cent quarante neuf pieds, un pouce, six lignes de façade rue Mathilda; trois cent trois pieds, onze pouces et cinq lignes de façade rue Verte; et trois cent cinquante un pieds, un pouce, sept lignes de profondeur du côté de la rue Dolhonde; le tout en pied américain, conformément à des plans lithographiés annexés à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, au défendeur pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juin 1876 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrites et exposées ensemble avec tous les droits, passages et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, ensemble avec neuf cent trente-tr